COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **NewB**

Forme juridique : Société coopérative européenne

Adresse : Kruidtuinstraat N° : 75 Boîte :

Code postal : 1210 Commune : Saint-Josse-ten-Noode

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0836.324.003

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 25-01-2023

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 08-11-2025

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-06-2024 au 31-05-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-06-2023 au 31-05-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.5, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

FILY Anne
Drève des faisans 30
7850 Enghien
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-08 Fin de mandat : 2025-06-07 Administrateur

BAYOT Bernard
Chaussée de la Hulpe 362
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE
Début de mandat : 2011-05-06 Fin de mandat : 2026-11-20 Président du Conseil d'Administration

VAN KEIRSBILCK Felipe
Rue Monrose 80
1030 Schaerbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2022-06-11 Fin de mandat : 2028-06-10 Administrateur

DE VIDTS Koen
Hasselbergstraat 24
1860 Meise
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-08 Fin de mandat : 2025-06-07 Administrateur

Olinger Tom
Avenue Brugmann 262
1180 Uccle
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-11-21 Fin de mandat : 2026-11-20 Administrateur

Biauce Vincent
Sint-Pieterssteenweg 385
1040 Etterbeek
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-18 Fin de mandat : 2029-11-17 Administrateur

I-Auditors (B-00305)
0459528194
Route de Hannut 89
5004 Bouge
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-11-18 Fin de mandat : 2026-11-18 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Dethier Laurent (A-02489)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Accountantskantoor Q-bus 0475877347 Grotesteenweg 110 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	50168396	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	**86.289**	**20.087**
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	**0**	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	**86.289**	**20.087**
Terrains et constructions		22	0	0
Installations, machines et outillage		23	354	3.905
Mobilier et matériel roulant		24	6.436	8.230
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	70.762	7.952
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	8.739	
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	**4.183.592**	**5.428.029**
Créances à plus d'un an		29	**176.654**	**199.816**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	176.654	199.816
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	**952.733**	**889.954**
Créances commerciales		40	447.040	397.612
Autres créances		41	505.692	492.342
Placements de trésorerie		50/53	**1.878.834**	**2.570.724**
Valeurs disponibles		54/58	**1.067.821**	**1.611.817**
Comptes de régularisation		490/1	**107.550**	**155.717**
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	**4.269.882**	**5.448.115**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	**3.854.703**	**4.817.597**
Apport		10/11	**48.094.040**	**48.656.100**
Capital		10	48.094.040	48.656.100
Capital souscrit		100	48.094.040	48.656.100
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	**-44.239.337**	**-43.838.503**
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	**13.663**	**132.796**
Provisions pour risques et charges		160/5	**13.663**	**132.796**
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	13.663	132.796
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	**401.516**	**497.722**
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	**401.516**	**497.722**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	214.953	292.985
Fournisseurs		440/4	214.953	292.985
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	123.682	126.119
Impôts		450/3	82.150	77.624
Rémunérations et charges sociales		454/9	41.531	48.495
Autres dettes		47/48	62.882	78.619
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	**4.269.882**	**5.448.115**

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	155.972	466.482
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	119.133	489.007
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	1.039.581	843.019
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	14.027	18.799
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	98.337	14.202
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		469.053
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	**-995.973**	**-878.591**
Produits financiers		6.4	75/76B	**50.327**	**21.714**
Produits financiers récurrents			75	50.327	21.714
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	**549**	**-20.465**
Charges financières récurrentes			65	549	-20.465
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	**-946.195**	**-836.411**
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	**-24.374**	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	**-921.821**	**-836.411**
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	**-921.821**	**-836.411**

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	**-44.760.324**	**-45.293.768**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-921.821	-836.411
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-43.838.503	-44.457.357
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	**-44.239.337**	**-43.838.503**
Intervention des associés dans la perte		794	**520.987**	**1.455.264**
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	**XXXXXXXXXX**	**5.207.380**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029		
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	**5.207.380**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	**XXXXXXXXXX**	**5.207.380**
Mutations de l'exercice				
Actés		8079		
Repris		8089	0	
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129	**5.207.380**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	**0**	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	**XXXXXXXXXX**	**154.316**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	80.230	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	**234.546**	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	**XXXXXXXXXX**	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	**XXXXXXXXXX**	**134.229**
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	14.027	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	**148.256**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	**86.289**	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	9,3	10,1
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	**119.133**	**489.007**
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	119.133	489.007
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		**469.053**
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		469.053
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
I-Auditors : Honoraires	9.587

	Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES	
Avec des personnes détenant une participation dans la société	
Nature des transactions	
Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation	
Nature des transactions	
Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société	
Nature des transactions	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Immobilisés

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les participations et les actions portées sous le poste "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation et les actions sont détenues. La valeur comptable des participations ou des actions sera diminuée à concurrence des moins-values présentant un caractère durable.

Les réductions de valeurs sur ces immobilisations financières font le cas échéant l'objet d'une reprise en compte de résultats en cas d'évolution favorable.

Les immobilisations financières peuvent faire l'objet d'une réévaluation conformément à l'article 34 de l'Arrêté royal du 23 Septembre 1992. Dans ce cas, les plus-values actées sont imputées directement au poste XI du passif « Plus-values de réévaluation » et y sont maintenues aussi longtemps qu'elles sont justifiées et que les biens auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires tel que précisé ci-après :

1. Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par années complètes. Ils sont pratiqués pour la première fois l'année de l'acquisition de l'immobilisé et pour la dernière fois l'année précédant sa sortie.
2. Le montant global des frais accessoires (TVA non récupérable, honoraires) au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations concernées. Concrètement, ces frais accessoires vont suivre le même plan d'amortissement que le bien principal auquel ils se rapportent.

Les taux d'amortissements appliqués (en nombre d'années) se présentent comme suit :

	Sur valeur d'acquisition ou coût de revient
Terrains	Non amortis
Constructions	33 ans
Travaux d'aménagement	10 ans
Installations et machines	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel roulant neuf	5 ans
Matériel roulant d'occasion	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Matériel en leasing	Durée du contrat
Frais d'aménagement et d'immeubles d'équipements pris en location	Durée du bail ou à défaut, en 15 ans
Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles	Non amortis

Le transfert des immobilisations en cours vers la rubrique comptable adéquate ne se fera qu'à la fin des travaux.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeur sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées uniquement si leur valeur présente un excédent certain et durable.

Les immobilisations corporelles qui présentent une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peuvent être réévaluées. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les frais d'établissement, à l'exception des frais d'augmentation de capital, sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont pris en charge pour leur totalité par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises auprès de tiers ou par apport sont portées à l'actif à concurrence de la valeur d'acquisition à savoir le prix d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises auprès de tiers sont portées à l'actif à concurrence de leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation ou de leur rendement futur.

Les immobilisations incorporelles acquises auprès de tiers ou non sont amorties de façon linéaire et « prorata temporis » (base jour) sur une durée de 5 ans.

Les frais afférents au développement de softwares en interne sont activés et amortis dès la mise en production du software.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels seront pratiqués lorsque ces immobilisations incorporelles sont obsolètes ou rendues particulièrement hypothétiques en raison de facteurs économiques imprévus, telle une brusque évolution de la technologie du marché.

La T.V.A. non déductible est intégrée au coût de l'investissement.

Les immobilisations incorporelles s'amortissement comme suit en nombre d'années :

	Sur valeur d'acquisition ou coût de revient
Frais de recherche et de développement	5 ans

Concessions, brevets, licences, progiciel, marques et droits similaires	5 ans
Goodwill	5 ans
Acomptes versés sur immobilisations incorporelles	5 ans

Le montant global des frais accessoires (TVA non récupérable, honoraires) au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations concernées. Concrètement, ces frais accessoires vont suivre le même plan d'amortissement que le bien principal auquel ils se rapportent.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment des pertes et charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui à la date de clôture, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant conformément à l'article 13 de l'Arrêté royal du 23 Septembre 1992.

Celles-ci concernent notamment :

- Les engagements incombant à l'établissement de crédit en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires ;
- Les grosses réparations et les gros entretiens ;
- Les risques de pertes ou de charges découlant pour la banque de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues de positions en devises, en valeurs mobilières ou en autres instruments financiers, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par la banque, de litiges en cours;
- Les litiges avec les administrations fiscales et sociales.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Juin 2024 - mai 2025

NewB

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2025

1. Mot du CEO 1

2. Contexte 3

2.1 Contexte économique 3

2.2 Faits marquants 3

12 août 2024 : lancement de la campagne « On se relève, pour la révolution bancaire » 3

12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle 4

12 septembre au 7 octobre 2024 : enquête de satisfaction auprès de nos coopérateur·rice·s 4

17 octobre 2024 : ouverture d'un premier bureau accessible au public, le NewB Corner 5

Octobre 2024 : lancement des assurances ASRD 5

9 novembre 2024 : Assemblée Générale ordinaire 5

26 novembre 2024 : NEXT GEN in Action by BMMA – première édition 6

10 décembre 2024 : Lancement des assurances pour camping-cars 6

Janvier 2025 : lancement du projet de reprise de contact avec nos coopérateurs A 6

6 janvier 2025 : transfert du CRM Hubspot vers Catch-up 7

2.3 Chiffres clés 7

Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€) 7

Autres chiffres clés 8
2.4 Résumé du Conseil d'Administration 8
3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/24 au 31/05/25) 8
3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2025 (après affectation du résultat) 8
3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat 13
Évolution du bilan 13
Évolution du compte de résultats 16
4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice 18
Septembre 2025 : lancement du projet Assurances « première ligne » avec une entreprise d'intégration par le travail 18
20 septembre 2025 – Assemblée générale extraordinaire : vers une plateforme de financement participatif 19
5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative 20
6. Hypothèses de continuité d'exploitation 20
7. Succursales et filiales 21
8. Conflits d'intérêts 21
9. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement 21
10. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC) 21
11. Proposition d'affectation du résultat 22
12. Conclusion 22

1. Mot du CEO

Depuis sa création en 2011, notre coopérative a traversé une décennie marquée par des bouleversements profonds. Le monde autour de nous a évolué, parfois de manière inquiétante : la crise climatique, bien que moins médiatisée ces derniers temps, continue de s'aggraver, tandis que les inégalités sociales se creusent toujours davantage. Pendant ce temps, le secteur financier a poursuivi sa route, souvent sans remettre en cause ses pratiques. Face à ces défis, le modèle coopératif reste plus que jamais une réponse pertinente, alliant démocratie, éthique et transition vers une économie plus juste et durable.

En 2024, notre coopérative a poursuivi son combat avec détermination, en mettant en œuvre sa stratégie pour transformer nos coopérateurs en acteurs engagés, conscients de leur pouvoir d'agir. Cette année a été placée sous le signe du développement, mais aussi sous celui de l'incertitude quant à la pérennité de certaines de nos activités. Nous avons amplifié nos actions pour mieux répondre aux besoins bancaires de nos membres, en les accompagnant pas à pas dans leurs démarches, notamment grâce à notre partenariat avec VDK Banque. Cependant, à l'issue de l'exercice comptable, nous avons mis fin d'un commun accord à ce partenariat. Le rôle d'intermédiaire bancaire se justifie moins aujourd'hui et la rentabilité de cette activité sur le moyen terme n'était pas atteignable.

Nous avons également élargi nos services pour soutenir les associations sans but lucratif et les coopératives. Une attention particulière a été portée à l'élargissement de notre gamme d'assurances, avec l'introduction de nouvelles offres, comme celle dédiée aux camping-cars ou l'Assurance Solde Restant Dû. Ces initiatives visent à offrir des outils concrets pour soutenir et sécuriser les projets de nos membres, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Développer notre activité ne suffit pas. Il est tout aussi essentiel de maintenir le lien avec notre communauté et de rappeler notre raison d'être. Dans un contexte où certains se demandent encore « Existez-vous toujours ? » ou « À quoi servez-vous ? », nous avons redoublé d'efforts pour être visibles et utiles. Nous avons mobilisé nos partenaires autour de solutions innovantes et ouvert un espace physique, le NewB Corner, pour ancrer notre présence dans l'espace public. Ce lieu n'est pas seulement un point de contact : c'est un rempart contre la fracture numérique, un espace où chacun peut trouver écoute, conseils et accompagnement.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

Notre engagement ne s'arrête pas aux murs de nos locaux. Tout au long de l'année, nous avons été présents sur le terrain, lors de salons et d'événements, pour rencontrer nos coopérateurs, échanger avec eux et leur rappeler que la finance peut être un levier de changement. Ces moments de rencontre sont précieux, car ils permettent de créer du lien et de montrer que la finance peut être humaine, transparente et solidaire.

Cependant, ces avancées n'ont pas été sans défis. Notre équipe, bien que passionnée, reste réduite, ce qui limite parfois notre capacité d'action. Nos processus, encore largement manuels, demandent du temps et des ressources. Enfin, notre rôle d'intermédiaire financier nous impose des contraintes strictes en matière de communication, ce qui peut rendre notre message moins audible dans un environnement saturé d'informations.

Malgré ces obstacles, notre conviction reste intacte : la coopérative est un modèle d'avenir, capable de concilier performance économique et impact social. Pourtant, la route est semée d'incertitudes, et la viabilité de certaines de nos activités, notamment celles liées à l'intermédiation bancaire, nous contraint à des décisions fortes. Chaque pas que nous faisons, chaque solution que nous développons, chaque coopérateur que nous accompagnons est une preuve que l'économie peut être différente. Une économie où chacun a sa place, où les décisions se prennent collectivement, et où l'argent sert avant tout à construire un monde plus équitable.

L'année écoulée a donc été riche en enseignements et en réalisations, mais aussi en questionnements. Elle nous a confirmé que notre voie est la bonne, même si le chemin est semé d'embûches et si certaines de nos activités, comme l'intermédiation bancaire, ont nécessité une réflexion approfondie sur leur avenir. Ensemble, avec vos idées, votre énergie et votre confiance, nous continuerons à avancer, pour que notre coopérative reste un acteur clé de la transition vers une société plus solidaire et respectueuse de l'environnement.

Merci pour votre engagement à nos côtés. C'est grâce à vous que notre projet prend tout son sens.

Vincent Biauce

CEO de NewB

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

2. Contexte

2.1 Contexte économique

Durant la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, l'économie européenne a poursuivi sa trajectoire de reprise progressive, tout en restant confrontée à plusieurs incertitudes.

La croissance du PIB de la zone euro s'est légèrement renforcée, atteignant environ 1,2 %, portée par une amélioration modérée de la demande intérieure, une reprise de l'investissement et une stabilisation progressive du commerce international. Malgré une activité encore inégale selon les pays, les signes de redynamisation économique se sont multipliés au fil de l'exercice.

L'inflation a continué de ralentir, revenant à des niveaux plus proches des objectifs de la Banque Centrale Européenne. Cette désinflation a été soutenue par la normalisation des prix de l'énergie et par des hausses de salaires réelles qui ont renforcé le pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, le climat économique reste marqué par des incertitudes géopolitiques persistantes, notamment liées aux tensions commerciales et aux conflits aux portes de l'Europe, ainsi que par l'impact du resserrement monétaire passé sur certains secteurs, notamment l'immobilier et la consommation à crédit.

En résumé, l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de reprise prudente, avec des perspectives globalement plus favorables mais toujours exposées à des risques externes et à une conjoncture encore fragile.

2.2 Faits marquants

12 août 2024 : lancement de la campagne « *On se relève, pour la révolution bancaire* »

Mi-août, NewB a lancé sa campagne *« On se relève, pour la révolution bancaire »,* une initiative stratégique conçue pour marquer un nouveau chapitre dans l'histoire de notre coopérative.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

L'objectif de cette campagne est de démontrer notre résilience et notre esprit indéfectible suite à la perte de notre licence bancaire et à notre transformation en agence bancaire et d'assurances. Cette campagne vise également à raviver l'esprit de notre communauté, à reconquérir le cœur de nos coopérateur·rice·s et sympathisant·e·s, et à accueillir de nouveaux membres dans notre mouvement.

12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle

En parallèle au lancement de la campagne, NewB a également dévoilé sa nouvelle identité visuelle : un nouveau logo, de nouvelles couleurs et une nouvelle typographie.

Notre identité visuelle, incarnée par le logo NewB, reflète notre histoire et notre engagement pour une finance éthique. Reconnu et valorisé par nos coopérateur·rice·s, le logo symbolise notre communauté et nos valeurs. NewB a décidé de faire évoluer son identité visuelle, en particulier son logo, pour marquer une nouvelle ère de collaboration et d'innovation. Le nouveau logo intègre cependant des éléments distinctifs de l'ancien, tels que les trois « lignes », afin de préserver la continuité et la reconnaissance de la marque.

Ce nouveau logo a par ailleurs été soumis au vote des coopérateur·rice·s, qui ont choisi le logo final parmi trois propositions.

12 septembre au 7 octobre 2024 : enquête de satisfaction auprès de nos coopérateur·rice·s

Grâce à cette enquête, NewB a souhaité mesurer les attentes de ses coopérateurs et coopératrices en termes de services bancaires et d'assurances, ainsi que leur participation aux décisions. L'enquête visait à évaluer la qualité de nos services et ceux de nos partenaires, notamment en matière d'investissement socialement responsable et d'éducation financière, et à vérifier l'adéquation de ces services avec les valeurs de nos coopérateurs et coopératrices.

NewB souhaite être le porte-parole de ses coopérateurs et coopératrices, en exprimant à la fois leurs attentes pour ce qui n'existe pas encore mais devrait, et en valorisant la qualité de ce qui existe déjà.

Les conclusions de cette enquête ont été présentées aux coopérateurs dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

17 octobre 2024 : ouverture d'un premier bureau accessible au public, le NewB Corner

En octobre, après plusieurs mois de recherche approfondie et de consultation avec des coopérateur·rice·s et les membres du MCS, NewB franchit une étape majeure dans son évolution. Historiquement, NewB a été une banque puis une agence digitale, opérant principalement en ligne. Cette approche nous a permis de toucher une large audience, mais elle a aussi limité nos interactions directes avec nos coopérateur·rice·s et client·e·s.

Avec l'ouverture de notre premier bureau accessible au public, nous aspirons à devenir plus accessible et à renforcer nos liens avec notre communauté. Ce nouveau bureau, le NewB Corner, situé au cœur de Bruxelles (Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles), est conçu pour offrir un espace convivial et accueillant où nos coopérateur·rice·s, client·e·s et toute personne intéressée par nos services et produits peuvent venir nous rencontrer en personne. Nous restons évidemment disponibles par téléphone et par email, pour toutes les personnes préférant fonctionner à distance ou n'habitant pas à proximité de Bruxelles.

Octobre 2024 : lancement des assurances ASRD

Dans le cadre de l'élargissement de son offre d'assurances éthiques, NewB a lancé en octobre une assurance solde restant dû (ASRD), en partenariat avec Vitis Life. Ce produit vient répondre à un besoin essentiel : protéger les proches en cas de décès pendant la durée d'un crédit hypothécaire. En complétant notre gamme avec ce type d'assurance, nous renforçons notre capacité à offrir un accompagnement global à nos coopérateur·rice·s dans leurs projets de vie. Ce lancement s'inscrit dans notre stratégie de diversification de l'offre, en cohérence avec nos valeurs de responsabilité et de solidarité, tout en consolidant notre position comme acteur alternatif dans le paysage assurantiel belge.

9 novembre 2024 : Assemblée Générale ordinaire

Lors de cette Assemblée Générale, les employé·e·s, le CEO, les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Sociétal ont partagé les réalisations, la situation actuelle, et les perspectives de NewB.

Le vote s'est déroulé à la fois en présentiel à La Tricoterie (Bruxelles) et à distance. Un total de 1.681 citoyen·ne·s, 11 organisations sociétales et 6 investisseurs institutionnels ont participé au vote. Toutes les résolutions ont été adoptées.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

Parmi les éléments à retenir : 2 nouveaux membres ont été nommés au Comité Sociétal pour un mandat de 3 ans, et la concentration sur les activités suivantes : conseils en matière d'épargne, prêts, investissement et assurance.

26 novembre 2024 : NEXT GEN in Action by BMMA – première édition

NewB a participé à l'événement NEXT GEN in Action, organisé par la BMMA, la Solvay Brussels School of Economics & Management et Havas. Ce bootcamp d'une journée, pensé *par et pour* les jeunes professionnel·le·s du marketing, visait à connecter les talents de demain avec des marques engagées, autour de défis concrets.

Deux équipes de jeunes travailleur·euse·s ont relevé un défi de taille : imaginer des recommandations stratégiques autour de notre offre d'assurance. En explorant nos valeurs coopératives, notre positionnement éthique et nos ambitions de croissance, ils et elles ont formulé des propositions créatives et percutantes en matière de marketing et de développement.

Cette expérience a été l'occasion pour NewB de bénéficier d'un regard neuf, de s'inspirer d'idées audacieuses, et de tisser des liens avec une nouvelle génération de professionnel·le·s engagé·e·s. Ces échanges enrichissent notre réflexion stratégique et témoignent de l'intérêt croissant que suscite notre modèle auprès du monde académique et de la jeune génération.

10 décembre 2024 : Lancement des assurances pour camping-cars

En décembre, NewB a élargi sa gamme de produits d'assurance avec une offre spécifiquement dédiée aux camping-cars et mobilhomes. Désormais, les coopérateur·rice·s peuvent assurer leur mobilhome indépendamment, sans obligation d'assurance auto préalable. Une évolution attendue qui répond à une demande croissante des amateur·rice·s de voyages en liberté, tout en renforçant la capacité de NewB à proposer des produits accessibles, utiles et adaptés aux nouveaux modes de vie.

Janvier 2025 : lancement du projet de reprise de contact avec nos coopérateurs A

En janvier 2025, NewB a lancé le projet de reprise de contact, une initiative stratégique visant à reconnecter avec nos coopérateurs professionnels, les coopérateurs de type A. Ce projet a pour objectif de répondre à des besoins éventuels de financement tout en recréant du lien au sein de notre réseau coopératif et social. Par cette démarche, nous souhaitons renforcer nos relations avec les acteurs économiques qui partagent

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

nos valeurs, en mettant en place des solutions de financement adaptées et en favorisant les échanges et la collaboration au sein de notre communauté.

6 janvier 2025 : transfert du CRM Hubspot vers Catch-up

Le 6 janvier 2025, NewB a officiellement migré son système de gestion de la relation client (CRM) de Hubspot vers Catch-up, une solution développée par Hike-up, une start-up wallonne basée à Louvain-la-Neuve. Ce changement s'inscrit dans notre volonté de rationaliser nos outils numériques, tout en renforçant notre soutien à l'économie locale et à l'innovation. Catch-up nous offre un environnement davantage aligné avec les besoins actuels de notre coopérative, tant en matière de fonctionnalités que de maîtrise des coûts. Cette transition technique, menée avec rigueur, reflète aussi notre engagement à garder une gestion sobre, efficace et coopérative de nos ressources internes.

2.3 Chiffres clés

Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€)

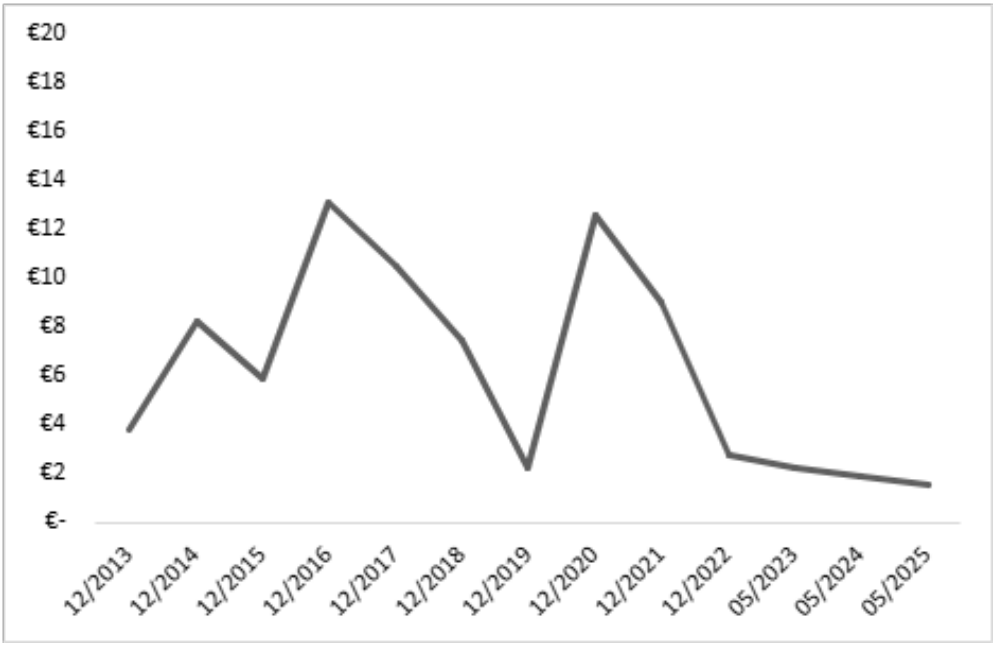

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

Autres chiffres clés

	5/31/2025
Chiffre d'affaires (€)	698.358€
Perte de l'exercice (€)	921.821€
Nombre de coopérateurs A	338
Nombre de coopérateurs B	114436
Nombre de coopérateurs C	8

2.4 Résumé du Conseil d'Administration

Entre le 1er juin 2024 et le 31 mai 2025, le Conseil d'Administration était composé comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce dernier reprend également les présences des administrateur·rice·s aux réunions du Conseil d'Administration.

Membre du Conseil d'Administration	Présences
Bernard Bayot	6 / 6
Koen De Vidts	6 / 6
Tom Olinger	6 / 6
Felipe Van Keirsbilck	6 / 6
Vincent Biauce	6 / 6

3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/24 au 31/05/25)

3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2025 (après affectation du résultat)

Les chiffres clés comptables sont expliqués dans les tableaux ci-dessous. Tous les chiffres sont exprimés en euros et arrondis pour faciliter la lecture.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

		Exercice 2025	Exercice 2024
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
200000 Frais constitution et d'augm. de capital		4.489,11	4.489,11
200009 Amort sur frais de const et augm capital		4.489,11	4.489,11
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	86.289,47	20.086,67
Immobilisations incorporelles	21	0,01	0
Immobilisations corporelles	22/27	86.289,46	20.086,67
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	4.183.592,33	5.428.028,52
Créances à plus d'un an	29	176.654,40	199.816,37
Créances à un an au plus	40/41	952.732,50	889.954,37
Placements de trésorerie	50/53	1.878.834,28	2.570.724,28
Valeurs disponibles	54/58	1.067.820,69	1.611.816,75
Comptes de régularisation	490/1	107.550,46	155.716,75
	Montant total de l'actif	4.269.881,80	5.448.115,19

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

		Exercice 2025	Exercice 2024
CAPITAUX PROPRES	10/15	3.854.702,81	4.817.596,71
Capital	10	48.094.040,00	48.656.100,00
Perte reportée	141	43.838.503,29	43.838.503,29
Solde 6 et 7	149	400.833,90	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	16	13.663,00	132.796,00
Provisions pour risques et charges	160/5	13.663,00	132.796,00
DETTES	17/49	401.515,99	497.722,48
Dettes à un an au plus	42/48	401.515,99	497.722,48
	Montant total du passif	4.269.881,80	5.448.115,19

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

		Exercice 2025	Exercice 2024
COMPTE DE RÉSULTATS			
Ventes et prestations		879.951,99	1.284.658,24
Chiffre d'affaires	70	698.358,28	674.652,40
Autres produits d'exploitation	74	62.460,71	120.999,06
Produits d'exploitation non récurrents	76A	119.133,00	489.006,78
Coût des ventes et des prestations		1.875.924,81	2.163.249,07
Services et biens divers	61	723.979,55	818.175,98
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	1.039.580,65	843.019,13
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	14.027,29	18.799,07
Autres charges d'exploitation	640/8	98.337,32	14.201,88
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		469.053,01
Bénéfice d'exploitation / Perte d'exploitation	64/70	995.972,82	878.590,83
Produits financiers	75/76B	50.326,80	21.714,42
Charges financières	65/66B	549,04	20.465,48
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	946.195,06	836.410,93
Impôts sur le résultat	67/77	24.374,50	
Perte de l'exercice	67/70	921.820,56	836.410,93
Perte de l'exercice à affecter	68/70	921.820,56	836.410,93

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

		Exercice 2025	Exercice 2024
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS			
Perte à affecter	69/70	921.820,56	45.293.767,52
Perte à reporter	793		43.838.503,29
Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794	520.986,66	1.455.264,23

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

Les commentaires ont pour objectif de fournir des informations supplémentaires concernant les principaux éléments du bilan et du compte de résultats.

Le conseil d'administration de NewB a décidé d'adopter un schéma comptable plus simple, en faisant écho au schéma utilisé par NewB jusqu'en 2019, soit avant que NewB ait le statut d'établissement de crédit. Ce même schéma comptable a de nouveau été utilisé pour cette exercice-ci.

Évolution du bilan

À la clôture de l'exercice le 31/5/2025, le total du bilan s'élève à 4.269.882€, en comparaison à 5 448 115 € à la fin de l'exercice 2024. Cette diminution s'explique par la continuation de l'impact du démantèlement des activités d'établissement de crédit agréé de NewB.

Postes de l'actif

a) Immobilisations corporelles (poste 22/27 de l'actif)

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 86.289,46 € au 31/5/2025, en comparaison à 20.087 € à la fin de l'exercice 2024. Cette augmentation est principalement due à l'installation de NewB dans de nouveaux locaux à la Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles.

Les postes du passif

b) Capital (poste 10 du passif)

Le capital de la coopérative se compose de trois catégories de parts sociales : A, B et C. À la suite des rachats réalisés au cours de l'exercice clos le 31/5/2025, le capital émis de la coopérative évolue de 48.656.100 €, tel qu'il était au 31/05/2024, pour s'établir à : 48.094.040 € au 31/5/2025, avant les remboursements à approuver sur l'AG du 8/11/2025.

L'encours du capital a été influencée au courant de l'année comptable, entre autres par des retraits de demandes de remboursements soumises à l'AG du 09/11/2024 mais

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

annulées juste après, par des dossiers de succession à cause de décès de certain·e·s coopérateur·ice·s, et par un nombre limité d'achat de parts B par de nouveaux·elles coopérateur·ice·s (9).

Mais l'élément majeur de l'évolution du capital concerne les demandes de remboursements rentrées au courant de l'exercice comptable 2024, qui ont été approuvées sur l'AG du 09/11/2024.

L'encours nominal de chaque catégorie au 31/05/2024 (avant les nouveaux remboursements à approuver sur l'AG du 8/11/2025) se présente donc comme suit :

- Coopérateurs A : 1.816.000 €, une diminution par rapport à la valeur de 1.828.000 € au 31/5/2024.
- Coopérateurs B : 35.048.040 €, une réduction par rapport à la valeur au 31/5/2024 qui était de 35.598.100 €.
- Coopérateurs C : 11.200.000 €, valeur inchangée par rapport au 31/05/2024.

À cela s'ajoute un capital fixe de 30.000 €.

Pendant cet exercice, l'achat de parts sociales était autorisé, mais uniquement pour les nouveaux coopérateur·rice·s, avec une limitation à l'acquisition d'une seule part.

Au cours cet exercice financier 2025, les coopérateur·rice·s ont eu la possibilité d'exprimer leur souhait de vendre leurs parts sociales au sein de la coopérative NewB. Voici quelques points clés relatifs à cette période.

Les coopérateurs avaient la possibilité de signifier leur intention de vendre une partie ou la totalité de leurs parts, soit en utilisant la plateforme en ligne, soit par voie postale pour les coopérateurs A ou C. Plusieurs sorties ont également été enregistrées au cours de l'exercice, résultant de divers événements tels que des décès, des cessations d'activité, ou des liquidations.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration devait se prononcer sur l'acceptation des demandes de revente de parts. En pratique, le Conseil d'Administration a constaté que les sorties enregistrées n'affectent pas de manière significative la santé du capital de base de la coopérative.

Les documents de l'assemblée générale du 8/11/2025, y compris le présent rapport de gestion, indiquent la valeur de la part proposée au 31/5/2025 qui servira de référence pour le remboursement, soit 1.60€ pour une part de 20 € de valeur nominale. L'Assemblée générale du 8/11/2025 prendra position sur le compte de résultats et le bilan, déterminant ainsi la valeur comptable de l'action au 31/5/2025.

Sur la base de cette valeur comptable annoncée, ou pour toute autre raison, les coopérateurs ont le droit de retirer leur demande de revente jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de novembre 2025. À l'heure de la rédaction de ce rapport de gestion, l'étendue de ces retraits demeure inconnue. Par conséquent, dans la suite de ce texte, nous considérons la situation la moins optimale, où aucun retrait n'a été effectué.

Dans cette hypothèse, voici la situation des sorties de capital à régler après l'Assemblée Générale, en considérant les mouvements survenus entre le 01/06/2024 et le 31/05/2025 :

- Coopérateurs A : 33 actions à vendre. Ces ventes sont le fait de 6 coopérateurs différents. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts A de 66.000 €.
- Coopérateurs B : 23.213 actions à vendre. Ces ventes sont le résultat de 580 coopérateur·rice·s différent·e·s. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts B de 464.260 €.
- Coopérateurs C : pas de parts à vendre.
- Au total, à l'issue de cette opération de rachat, le capital nominal de 48.094.040 € au 31/05/2025 sera ramené à 47.563.780€.

Cette action a également un impact sur l'évolution des fonds propres au 31/05/2025, le capital disponible, étant donné la valeur comptable à laquelle les actions sont rachetées. Elle engendre une diminution :

- Fonds propres, avant les remboursements : 3.854.702,81 €
- Fonds propres, après les remboursements : 3.812.202.85 €

c) Perte reportée (poste 141 du passif)

La perte reportée reste inchangée et s'élève à 43.838.503,29 € au 31 mai 2024 comme au 31 mai 2025.

d) Provisions et impôts différés (poste 16 du passif)

Ce poste totalise 13.663 € au 31 mai 2025, en comparaison avec 132.796 € au 31 mai 2024.

Ce poste concerne principalement le plan de licenciement collectif, et le coût lié à la résiliation anticipée des contrats avec les fournisseurs qui a eu lieu ces dernières années.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

e) Dettes financières (poste 43 du passif)

La disparition de ce poste s'explique par l'absence des dépôts des client·e·s bancaires de NewB, qui ont été retirés après la perte de sa reconnaissance en tant qu'établissement de crédit le 16/05/2023.

f) Dettes commerciales (poste 44 du passif)

Ce poste diminue légèrement et passe de 292.985 € au 31/05/2024, à 214.952 € au 31/05/2025.

Il convient de noter que ce poste est essentiellement un « instantané », regroupant principalement les factures restant à payer à la clôture de l'exercice.

g) Dettes fiscales, salariales et sociales (poste 45 du passif)

Ce poste reste assez constant et passe de 126.119 € au 31/05/2024, à 123.681,61 € au 31/05/2025. Cela s'explique par une stabilisation du nombre de temps plein moyen au sein de la coopérative ces deux dernières années.

Évolution du compte de résultats

NewB a clôturé l'exercice 2025 au 31 mai 2025 avec une perte de 921.821€ contre une perte de 836.411 € en 2024.

Produits d'exploitation

h) Chiffre d'affaires (poste 70 du compte de résultat)

Les produits issus des activités courantes ont enregistré une légère hausse par rapport à l'année 2024. Au 31 mai 2025, ils se sont élevés à 698.358€.

Les revenus de cette catégorie se sont principalement concentrés sur les commissions perçues par NewB pour les services liés au fonds NewB Invest, ainsi que les commissions pour la distribution des produits d'assurance de Monceau et des produits bancaires de vdk banque.

i) Produits d'exploitation non récurrents (poste 76A du compte de résultats)

Au 31 mai 2025, ce poste s'élevait à 119.133€.

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

Ce montant consiste en des reprises de provisions constituées antérieurement, en contrepartie de dépenses effectives au cours de cet exercice. Le tout est lié aux activités de démantèlement du statut bancaire.

Charges d'exploitation

j) Approvisionnements, marchandises, services et biens divers (poste 61 du compte de résultat)

Ce poste enregistre une diminution par rapport à l'année précédente et s'élève à 723.979€ pour cet exercice.

Les dépenses de ce poste, incluent les budgets de communication et de marketing, les honoraires d'experts, ainsi que les frais divers pour les fournisseurs de services.

Ce poste comprend également les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que les coûts liés à la location de bureaux et les coûts liés à notre infrastructure informatique.

k) Rémunérations, charges sociales et pensions (poste 62 du compte de résultats)

Ces coûts passent de 843.019 € à 1.039.580€. Les principales dépenses de ce poste englobent les salaires bruts, les cotisations à l'ONSS, ainsi que les pécules de vacances.

l) Autres charges d'exploitation (poste 640/8 du compte de résultats)

Ces "autres charges d'exploitation" sont passées de 14.202 € en 2024 à 98.337€ pour cet exercice. Cette évolution s'explique par une prévision de revenus qui ne s'est finalement pas réalisée qui est donc comprise comme charge. Il s'agit plutôt ici d'un profit non réalisé.

m) Charges d'exploitation non récurrentes (poste 66A du compte de résultat)

Les "charges d'exploitation non récurrentes" sont passées de 469.053 € à 0€ pour cet exercice.

Ces charges se composent principalement des dépenses exceptionnelles liées au démantèlement des activités bancaires, ainsi que des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles engagées en 2024.

Bénéfice (perte) d'exploitation (postes 70/64 du compte de résultat)

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

n) Produits financiers (postes 75/76B du compte de résultat)

Les produits financiers récurrents (poste 75 du compte de résultats), qui s'élèvent à 50.327 € pour cet exercice, sont principalement constitués des revenus générés par les immobilisations financières, à savoir les intérêts sur les soldes des comptes ouverts auprès d'autres banques.

Perte de l'exercice avant impôts (poste 66/70 du compte de résultats)

Il en résulte une perte de l'exercice avant impôts de 946.195€ contre 836.411 €, en 2024. La différence a déjà été expliquée précédemment.

Résultat net de l'exercice (poste 68/70 du compte de résultats)

Il s'élève donc à - 921.821€ contre -836.411 €, en 2024.

4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Septembre 2025 : lancement du projet Assurances « première ligne » avec une entreprise d'intégration par le travail

En avril, NewB a lancé un projet innovant en partenariat avec une entreprise de travail adapté afin d'assurer la gestion de la première ligne pour les questions liées aux assurances. Cette initiative vise un double objectif : améliorer la réactivité et la qualité du service offert à nos clients, tout en permettant à notre équipe interne de se recentrer sur le développement commercial de l'agence. Ce transfert partiel des tâches opérationnelles courantes permet non seulement de mieux absorber les flux de demandes, mais aussi de faire croître nos activités de manière durable. En collaborant avec une entreprise à finalité sociale, NewB renforce par ailleurs son engagement envers une économie inclusive et solidaire, en créant de la valeur à la fois pour ses coopérateurs et pour la société.

20 septembre 2025 – Assemblée générale extraordinaire : vers une plateforme de financement participatif

Lors de cette assemblée générale exceptionnelle, NewB a présenté un projet structurant pour son avenir : la création d'une plateforme de financement participatif (de type *crowdlending*), visant à renforcer son rôle de catalyseur de projets à impact positif. L'idée ? Offrir la possibilité de soumettre des projets à impact positif et permettre aux coopérateurs et citoyens d'y investir directement, par le biais de l'émission d'obligations, dans un cadre éthique, transparent et coopératif. Ce nouvel outil viendra concrétiser notre mission de remettre l'argent au service de la transition écologique, sociale et démocratique, tout en recréant du lien entre les différentes catégories de coopérateurs. L'assemblée a marqué le début d'une phase de co-construction ambitieuse : lancement des inscriptions au comité de pilotage, constitution de groupes de travail et mise en place d'un cadre rigoureux pour l'analyse et la sélection des projets. Le lancement de la plateforme est prévu début 2026.

L'Assemblée Générale du 20 septembre 2025 fut également l'occasion d'annoncer la fin du partenariat avec vdk bank. En effet, vdk bank et NewB ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration.

NewB va se concentrer sur le financement de l'économie sociale et de la transition écologique ainsi que sur le développement de ses activités d'assurances.

Au cours des deux dernières années, nous avons demontré qu'une ambition forte en matière de finance éthique et durable peut être réalisée. NewB et vdk bank sont fières du travail accompli.

NewB réunit en son sein près de 116.000 coopératrices et coopérateurs afin d'offrir des services financiers simples, sûrs et durables à tou·te·s les citoyen.ne.s, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs et entrepreneuses.

Après avoir créé la première banque belge de toutes pièces depuis 60 ans, elle a dû renoncer à sa licence bancaire en l'absence d'un soutien financier suffisant de la part d'investisseurs institutionnels.

Pour continuer à satisfaire aux besoins et au développement des activités économiques et sociales de ses membres, NewB a alors conclu un accord de

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

partenariat avec la banque belge éthique et durable vdk bank, une évolution qui a permis à 25 000 client·e·s de continuer à bénéficier de services bancaires durables.

L'activité d'agence bancaire de vdk bank que NewB a déployé pour permettre cette transition se justifie moins aujourd'hui et il est temps pour la coopérative de développer de nouvelles activités pour favoriser le développement du financement de l'économie sociale et de la transition écologique.

La pérennité de la coopérative nécessite une autonomie de gestion, un positionnement clair et l'implication de tous les coopérateur·ice·s. Une coopérative sans vision ni ambition propre ne peut durer et être véritablement utile à la société.

Les deux parties sont satisfaites du chemin parcouru ensemble sur les aspects de finance éthique et durable, mais, deux ans et demi plus tard, elles ont chacune leur propre vision et leur propre plan pour l'avenir. À ce titre, vdk bank maintient son développement d'agences physiques à Bruxelles et en Wallonie.

Désormais, les deux acteurs poursuivront donc leur propre chemin afin de changer, chacun à leur manière, le monde financier dans notre pays.

5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative

La fin de la collaboration avec vdk bank ainsi que le nouveau projet de financement participatif lancé par NewB, détaillés plus haut, sont deux éléments à prendre en compte dans le développement potentiel de notre coopérative. A l'exception de ces deux points, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative.

6. Hypothèses de continuité d'exploitation

En application de l'article 3 alinéa 6 6° du code des sociétés et des associations, nous communiquons la justification du maintien des hypothèses de continuité d'exploitation suivantes:

- Arrêt de l'activité d'intermédiation bancaire au 1er octobre 2025 ;

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

- Continuation et développement de l'activité d'intermédiation d'assurances ;
- Non remplacement des membres du personnel qui ont démissionné en octobre 2025 (3 équivalents temps-plein) ;
- Réduction de la masse salariale équivalente à 1,8 équivalents temps plein en novembre 2025 ;
- Mise en place d'un business model de crowdlending qui produira des premiers revenus en juin 2026 sous réserve d'acceptation de l'assemblée générale du mois de février 2026 et de l'obtention des agréments pour l'exercice de cette activité.

7. Succursales et filiales

NewB n'a ni succursales ni filiales.

8. Conflits d'intérêts

Il n'y a pas de conflits d'intérêts significatifs à signaler dans le présent rapport.

9. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement

La coopérative n'a pas engagé de programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

10. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC)

Conformément à l'article 1er § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le Conseil d'Administration a établi un rapport

spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération (CNC), en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du Conseil d'Administration est consultable sur le site internet de NewB.

11. Proposition d'affectation du résultat

La perte pour l'exercice 2025, se terminant le 31 mai 2025, s'élève à - 921.820,56€. Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2025 comme suit :

- Perte de cet exercice à affecter = -921.820,56€
- Intervention des actionnaires remboursés au cours de l'exercice 2025 (jusqu'au 31 mai 2025) = +520.986,66 €

12. Conclusion

L'exercice écoulé n'a malheureusement pas répondu à nos attentes sur le plan financier. Malgré nos efforts, il nous a été impossible de rendre notre activité bancaire rentable, ni même d'éviter les pertes. En septembre 2025, la coopérative a mis fin d'un commun accord à la collaboration avec son partenaire bancaire. Cette situation, bien que difficile, ne doit pas occulter l'essentiel : NewB porte une ambition bien plus grande que les seuls chiffres. Nous restons déterminés à jouer un rôle actif dans la réforme du secteur financier en Belgique, en défendant une finance plus juste, plus transparente et au service de l'intérêt général.

Le premier trimestre 2026 sera un moment décisif pour notre coopérative. Lors de la prochaine assemblée générale de février, ce sont tous nos membres qui seront appelés à tracer, ensemble, la suite de l'histoire de NewB. Ce rendez-vous sera l'occasion de réaffirmer nos valeurs et de définir les orientations qui nous permettront de consolider notre indépendance. Pour y parvenir, nous devrons aussi renouer avec des partenariats équilibrés, fondés sur le respect mutuel et une vision commune de l'économie de demain.

Notre raison d'être reste inchangée : soutenir une économie sociale et durable, qui place l'humain et la planète au cœur de ses priorités. Cette mission, plus que jamais, guide nos actions et anime notre équipe au quotidien. Malgré les défis, notre conviction

et notre motivation sont intactes. Nous croyons en un modèle bancaire différent, où la finance devient un levier de transformation positive pour la société.

C'est avec confiance et détermination que nous abordons l'avenir, forts du soutien de nos membres et de notre engagement collectif. Ensemble, continuons à faire de NewB un acteur incontournable d'une finance responsable, au service d'un monde plus solidaire et durable.

Vincent Biauce

CEO

Bernard Bayot

Président

NewB SCE – Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles. Agent d'assurances - Inscription FSMA n° 115930 - Assureur : Monceau Générale Assurances - 1 Avenue des Cités Unies d'Europe CS 10217 - 41103 Vendôme cedex - France - RCS B 414.086.355 – LPS n° 3067.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « NewB» (0836324003) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de NewB SCE (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 29 octobre 2025, qui vous a été adressé, en l'absence des documents nécessaires pour nous permettre d'établir notre rapport dans les délais requis.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 novembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 mai 2026. Il s'agit de notre seconde année de contrôle des comptes annuels de la société.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve
Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 mai 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.269.881,80 et dont le compte de résultats se solde par un une perte de l'exercice de € -921.820,56.
À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mai 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve
Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels
L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion
A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social
Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance
Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations..
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

[redacted]

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 341

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	8,2	1,4	9,3	10,1
Nombre d'heures effectivement prestées	101	13.282	1.810	15.092	15.676
Frais de personnel	102	875.444	144.072	1.019.517	989.055

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8	1	8,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8	1	8,8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7		7
de niveau primaire	1200	2		2
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8	1	8,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	1	4,8
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	6	2	7,6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	